

HONORAIRES

I/Transaction

Ventes d'habitations et de terrains à bâtir :

Prix de vente Honoraires TTC

1. Jusqu'à 85 000 € 10 %

2. De 85 000 € à 165 000 € 8 %

3. Supérieur à 165 000 € 7 %

- Ventes de locaux commerciaux, professionnels et d'entreprises :
- 11% T.T.C. de prix de vente.

Cessions de fonds de commerces, droits au bail et parts sociales :

- 11% T.T.C. du prix de vente.

(a) Les honoraires de transaction sont charge vendeur sauf cas exceptionnel.

II/ Honoraires location saisonnière

- 20 % TTC (TVA 20%) à la charge du locataire